



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 25

Question orale n° 4

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le programme de travaux de rénovation de l'autoroute A 25 reliant Dunkerque à Lille. Celle-ci voit en effet son trafic augmenter de 3 % par an et cela malgré son état plus que vétuste en raison de ses trente-six ans d'ancienneté et de sa structure inadaptée en dalles de béton californiennes. En dépit de nombreux travaux d'urgences réalisés ou programmés et d'un plan de rénovation de la chaussée, cet axe capital pour le département du Nord reste dangereux et inadapté au trafic actuel. Il s'agit là d'une opération de grande ampleur qui doit être engagée pour remettre à niveau cette autoroute : réfection de la chaussée, aménagement du terre-plein central, aménagement des réseaux de drainage et d'assainissement, et aménagement des équipements de sécurité. M. le préfet du Nord-Pas-de-Calais, rencontré le 2 mai 2007, lui indiquait qu'il proposerait cette opération dans les toutes premières priorités pour ce qui est de la région. Il lui demande en conséquence de bien vouloir chiffrer le montant total des travaux réalisés depuis 2002 et préciser les intentions du Gouvernement quant à sa volonté de réellement faire figurer en première priorité cette opération visant à la réhabilitation de l'A 25, afin de l'adapter au trafic et répondre à la première préoccupation des Nordistes.

Texte de la réponse

RÉHABILITATION DE L'A 25 ENTRE DUNKERQUE ET LILLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour exposer sa question, n° 4, relative à la réhabilitation de l'A 25 entre Dunkerque et Lille.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, chargé des transports.

La rénovation de l'autoroute A 25 est une préoccupation récurrente et prioritaire depuis de nombreuses années. Cet axe autoroutier reliant Dunkerque à Lille, capital pour le département du Nord, voit en effet chaque année sa fréquentation augmenter de 3 %, en raison non seulement de l'activité économique et de l'évolution démographique de la métropole lilloise, de l'attractivité du port autonome de Dunkerque et du littoral qu'elle dessert, mais aussi des très nombreux échanges transfrontaliers avec la Belgique et l'Angleterre. Mon collègue Michel Delebarre, ici présent, pourrait d'ailleurs en témoigner.

M. Michel Delebarre. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Decool. Or son état est aujourd'hui plus que vétuste,...

M. Michel Delebarre. Nous parlons de l'autoroute, et non du collègue, cela va de soi ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Decool. ...la structure de la chaussée, vieille de trente-six ans, étant construite en dalles dites californiennes.

En dépit de nombreux travaux d'urgence réalisés ou programmés depuis 2002, l'autoroute A 25 reste inadaptée au trafic actuel et dangereuse pour les usagers qui l'empruntent. Une opération de grande ampleur doit donc être engagée pour la remettre à niveau : réfection de la chaussée, aménagement du terre-plein central, des

réseaux de drainage et d'assainissement ainsi que des équipements de sécurité. M. le préfet du Nord-Pas-de-Calais, que j'ai rencontré le 2 mai dernier, m'a indiqué qu'il présenterait cette opération au ministère des transports comme l'une des toutes premières priorités de la région Nord-Pas-de-Calais.

Quel est le coût total des travaux réalisés depuis 2002 ? Le Gouvernement entend-il faire une de ses priorités de cette opération visant à réhabiliter l'A 25 afin de l'adapter au trafic et de répondre à l'une des premières préoccupations des Nordistes ? (*M. Michel Delebarre applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants.

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants*. Monsieur Decool, M. le secrétaire d'État chargé des transports, retenu au Luxembourg pour le Conseil européen des ministres des transports, m'a demandé de vous transmettre sa réponse en ce qui concerne les moyens que l'État a affectés à la rénovation de l'A 25 depuis 2002, ainsi que les intentions du Gouvernement pour la programmation de l'achèvement de cette opération.

La situation de l'autoroute A 25 illustre la situation d'une partie des autoroutes non concédées les plus anciennes du réseau national, dont les chaussées arrivent au terme de leur cycle de vie en raison notamment de la croissance du trafic des poids lourds. Face à cette situation, la priorité donnée à l'entretien du réseau routier national dans le projet de loi de finances pour 2008 se concrétise par une augmentation sensible des crédits consacrés à l'entretien préventif et par l'engagement d'un programme important de réhabilitations lourdes des chaussées, notamment sur des voies comme l'autoroute A 25.

Dominique Bussereau a ainsi demandé à la direction interdépartementale des routes du Nord de réaliser les études nécessaires afin de lancer, avant la fin de l'année 2007, un appel d'offres en vue de réaliser une tranche significative de travaux dès 2008. Le coût total de la réhabilitation est évalué à environ 100 millions d'euros, en plus des 14 millions d'euros engagés depuis 2002.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour cette réponse, que je juge optimiste. Je prends acte de la volonté déterminée du Gouvernement de réhabiliter l'A 25, dont je ne manquerai de me faire l'écho auprès des habitants de la 14^e circonscription du Nord, qui sont attentifs à l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 4

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5860

Réponse publiée le : 3 octobre 2007, page 2458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 octobre 2007